

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6550**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Etancheur bardeur

Nouvel intitulé : Etancheur bardeur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation holding Soprema	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce sont des métiers essentiellement masculins ; ils sont exercés dans le secteur du bâtiment.

L'étancheur-bardeur :

- prépare et installe le chantier en mettant en place le matériel, les équipements, notamment de sécurité, il réceptionne les matériaux et les stocke, il met en place les moyens d'accès,

- met en oeuvre certaines activités relatives aux supports et aux éléments porteurs (poses, découpes), à l'isolation thermique (préparation, application, réalisation, pose), aux revêtements d'étanchéité bitumeux (exécution de travaux préparatoires, réalisation de revêtements d'étanchéité sous protection lourde, réalisation de revêtements d'étanchéité autoprotégés), au traitement de points singuliers (soudage des relevés d'étanchéité, insertion des évaluations des eaux et des traversées de toitures dans le revêtement), aux protections des revêtements d'étanchéité (réalisations de protections), aux bardage courants (pose des plateaux de bardage, pose d'une peau extérieure, insertion et fixation de pièces et de raccords),

- réalise des travaux d'entretien (reconnaissance et réparation des désordres d'étanchéité) et de repliement du chantier (nettoyage du chantier, gestion des déchets, contrôle du matériel, repliement du chantier).

Bloc 1 : les activités de préparation et d'installation : - les matériels, matériaux et outillages doivent être adaptés,

- les zones du chantier doivent être reconnues,

- les règles d'utilisation, de sécurité, d'installation sont respectées ainsi que les recommandations des fiches techniques,

Bloc 2 : les activités de mise en oeuvre :

- pour les supports et les éléments porteurs, les fixations sont adaptées à la structure, les découpes sont nettes et précises, les alignements et les recouvrements sont respectés et les fixations sont conformes,

- s'agissant de l'isolation thermique, les supports sont propres et secs, la consommation des produits est respectée et leur application est régulière et uniforme, les valeurs de recouvrement sont respectées et la soudure est étanche et correcte, l'équerre est bien soudée en angle droit, les joints sont en quinconce et étanches, les découpes sont propres et ajustées, les règles de sécurité sont strictement respectées,

- concernant les revêtements bitumeux, les supports sont aptes à recevoir l'étanchéité, les déchets sont triés et évacués, la soudure en plein est complète,

- les points singuliers sont traités avec les dimensions en vertical et horizontal qui sont respectées, la soudure est totale dans l'angle, le brûlage des palletes en talon est acquis et les joints décalés, la platine est fixée,

- les épaisseurs des gravillons sont respectées ainsi que la régularité de la couche, les plots sont stabilisés et les coupes sont nettes et précises, les alignements et les fixations des profilés sont conformes, les jonctions sont de qualités, les joints silicones sont esthétiques,

- les fixations des bardages sont serrées et implantées, les films de protections sont éliminés, les raccords et les découpes du bardage sont nets et précis, les limailles sont absentes, les joints de raccordements sont propres et étanches

Bloc 3 : Les activités d'entretien et de repliement :

- les travaux d'entretien et le repliement du chantier sont vérifiés, les désordres repérés, réparés, les règles d'hygiène, de prévention de sécurité et d'environnement sont respectées, les joints sont vérifiés, les déchets sont triés et évacués, les matériels sont contrôlés et rangés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bâtiment et travaux publics

- étancheur, - bardeur,

- couvreur,

- étanchéiste,

- applicateur d'étanchéité

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1613 : Travaux d'étanchéité et d'isolation

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

Après formation, les évaluations sont réalisées sous forme de contrôles individuels à l'aide d'un QCM d'une soixantaine de questions et de 3 mises en situations professionnelles transversales aux 3 blocs d'activités. Les coefficients appliqués sont identiques. Des notes sur 20 sont attribuées. La validation se déroule sur 3 jours.

En cas de validation partielle, le (les) module (s) est (sont) acquis pendant 5 ans. Selon les situations, une formation individualisée est proposée.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 personnes : - 2 de SOPREMA - 4 d'entreprises extérieures, dont nombre égal d'employeurs et de salariés.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	6 personnes : - 2 de SOPREMA - 4 d'entreprises extérieures, dont nombre égal d'employeurs et de salariés
En contrat de professionnalisation	X	6 personnes : - 2 de SOPREMA - 4 d'entreprises extérieures, dont nombre égal d'employeurs et de salariés
Par candidature individuelle	X	6 personnes : - 2 de SOPREMA - 4 d'entreprises extérieures, dont nombre égal d'employeurs et de salariés
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	6 personnes : - 2 de SOPREMA - 4 d'entreprises extérieures, dont nombre égal d'employeurs et de salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Etancheur bardeur avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

jromilly@soprema.fr

jromilly@soprema.fr

Autres sources d'information :

M. Jean-Marie ROMILLY Tél : 03.88.79.84.27

Fax : 03.88.79.85.76

jromilly@soprema.fr

Lieu(x) de certification :

14, rue de Saint-Nazaire 67100 STRASBOURG

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Strasbourg

Historique de la certification :**Certification suivante :** Etancheur bardeur